Le PRÉSIDENT: Avez-vous quelques questions à poser sur ce sujet, monsieur Stewart?

L'hon. M. STEWART: Non, merci.

Le PRÉSIDENT: Veut-on poser d'autres questions sur ce point? Etudierons-nous, messieurs, le bilan du Trust des titres des chemins de fer Nationaux du Canada que vous avez devant vous? Vous constaterez que George A. Touche et Cie, experts comptables, ont fait la vérification de ce bilan. Y consentez-vous? Adopté.

TRUST DES TITRES DES CHEMINS DE FER NATIONAUX DU CANADA

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1937

ACTIF

Créances pour capital des emprunts:		
Chemin de fer Canadian Northern	$312,334,805 10	
Chemins de fer Grand Trunk	118,582,182 33	
Chemin de fer Grand Trunk Pacific	116,006,599 08	
Canadian National Railway Company	96,936,971 75	
		$643,860,558 26
Créances pour intérêts des emprunts:		
Chemin de fer Canadian Northern	309,702,897 65	
Chemin de fer Grand Trunk	103,250,802 95	
Chemin de fer Grand Trunk Pacific	107,326,622 84	
Canadian National Railway Company	54,501,313 57	
		574,781,637 01
Valeurs en nantissement:		
Voir Annexe A.1	.....	.....
		$1,218,642,195 27

PASSIF

Capital-actions au nom de Sa Majesté:		
5,000,000 d'actions sans valeur nominale,—ayant une valeur initiale fixée à	$270,037,437 88	
Moins—Pertes de capital du Réseau National après le 1er janvier 1937, non remboursées par Sa Majesté	711,732 21	
		269,325,705 67
Acquisitions en surplus:		
—montant par lequel la valeur comptable des créances et leur intérêt—ci-contre—excède la valeur comptable des actions ci-dessus		949,316,489 60
		$1,218,642,195 27

Le contrôleur,
T. H. COOPER.

CERTIFICAT DES VÉRIFICATEURS

Nous avons examiné les livres et dossiers du Trust des titres des Chemins de fer Nationaux du Canada pour l'exercice terminé le 31 décembre 1937.

Les billets à vue et autres titres de créance, les valeurs en nantissement et les certificats de séquestre, mentionnés dans l'annexe A.1 ci-jointe, ont été soumis à notre inspection.

Nous certifions qu'à notre avis le bilan ci-dessus est correctement établi de manière à présenter un tableau fidèle des comptes du Trust au 31 décembre 1937, conformément aux dispositions de la Loi sur la revision du capital des chemins de fer Nationaux du Canada, 1937.

GEORGE A. TOUCHE & CO.,
Comptables Agréés.

Le 10 mars 1938.